



## CONTRAT DE COLLABORATION

TARIFS PREFERENTIELS  
DU 01.01.2024 AU 31.12.2024

Entre les soussignées :

D'une part

L'hôtel **Barceló Anfa Casablanca**,  
Sis au 44, BOULEVARD ANFA, 20 000 Casablanca  
Tel: (212) 5 2000 9000

Et d'autre part

Fédération des Architectes Francophones d'Afrique FAFA  
Adresse---Lot 3-C Zone CEN-SAD LE BELIER || 01 BP 1981 COTONOU - BENIN  
Tél. ---(+229) 95 78 16 20  
Fax ---  
IF-----  
ICE-----

Représentée par ...FODE DIOP..... en qualité de président . Déclarant ayant tous pouvoirs pour agir au nom de la Société.

Tarifs Individuels en Dirhams	Tarifs préférentiels	
01/01/2024 au 31/12/2024		
	Chambres Deluxe en hébergement et petit déjeuner	Tarif Public en hébergement Uniquement
Deluxe single	1 450.00	4 500.00
Supplément Chambre Deluxe Pool View	1 800.00	4 900.00
Supplément Chambre Premium	1 950.00	5 000.00
Chambre Premium Sea View	2 050.00	5 100.00
Premium Suite	4 550.00	6 400.00
Supplément Double	200.00	-
Petit déjeuner par personne	Inclus	220.00
Taxe de séjour	39.60	39.60
Journée séminaire	620	680
Demi-journée séminaire	580	600

Ces tarifs incluent :

- La TVA & Service.
- Sont sujets à la taxe de séjour de 39.6 Dhs par personne par nuit.
- Sont nets, non commissionables et ne sont appliqués que dans le cadre du présent contrat.
- Incluent le petit déjeuner Buffet au restaurant ACAJOU.
- Internet Fibre Optique - WIFI.
- Accès au fitness et centre de WELNESS. (Ouvert de 9h à 22h)



## CONDITIONS GENERALES

### Tarifs

Les tarifs sont en logement et petit déjeuner et s'entendent en MAD (Dirham Marocain)  
Ces tarifs sont valables du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

### Check In- Check-Out

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant midi. Le jour d'arrivée, les chambres seront mises à disposition à partir de 14 heures.

En cas de check out après-midi le jour de départ prévu, une majoration de 50% du prix de la chambre sera appliquée pour les retards ne dépassant pas 18h00.

Au-delà de 18H la nuitée sera facturée en totalité.

### Réservation

Les réservations doivent nous parvenir par vos soins, par fax, bon de commande, e-mail ou prise en charge avant l'arrivée du client.

Un dépôt du montant de la 1<sup>ère</sup> nuitée ou un numéro de carte de crédit est exigé afin de garantir votre réservation ; les chèques de garantie (société) sont également acceptés.

### Tarifs Groupe

Un tarif spécial vous sera accordé pour une demande supérieure à 10 chambres.

Les longs séjours (supérieur à 14 nuitées) font l'objet d'une offre tarifaire spéciale sur simple demande.

### Responsabilité

Le Client est responsable de tout dégât, ainsi que de toute disparition ou vol constaté dans les installations et le matériel de l'Hôtel mis à sa disposition.

Le Client est également responsable des dommages causés à la personne et aux biens des autres clients et des employés de l'Hôtel par le Client lui-même, l'Organisateur, un Participant et/ou toute personne se trouvant dans l'Hôtel du fait du Client.

Le Client est responsable vis-à-vis de l'Hôtel du respect du règlement intérieur de l'Hôtel et des bonnes mœurs par lui-même, l'Organisateur, les Participants et/ou toute personne se trouvant dans l'Hôtel du fait du Client.

L'Hôtel n'est pas responsable des vols et dommages de quelque nature qu'ils soient, affectant les objets, effets et matériels se trouvant dans l'Hôtel du fait de la manifestation et appartenant au Client, à l'Organisateur, aux Participants et/ou à toute personne se trouvant dans les locaux de l'Hôtel du fait du Client. Il appartient au Client de contracter sa propre assurance et de faire son affaire personnelle d'un service de gardiennage.

Les colis expédiés à l'Hôtel à l'attention du Client ou de l'Organisateur sont sous la seule responsabilité du Client. L'Hôtel décline toute responsabilité en cas de retard de livraison, détérioration ou casse du colis livré. Le Client devra, en outre, informer l'Hôtel pour toute livraison attendue. Tout colis reçu à l'hôtel pour le Client ou l'Organisateur devra être expédié Franco de port.

### Prestation et Services Annexes

Les prestations et services sont exclusivement fournis par l'Hôtel. Il est strictement interdit d'apporter de l'extérieur quelque produit que ce soit destiné à la consommation dans l'Hôtel sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Hôtel qui se réserve la faculté d'imposer un droit de bouchon et une qualité de produit conforme au standing et au renom de l'Hôtel. L'Hôtel dispose à cet égard d'un droit de contrôle des produits.

### Politique d'annulation et de No show

Toute réservation confirmée et non annulée de la date d'arrivée à j-24h par email, donnera lieu à la facturation d'une nuitée. Toute chambre réservée et non occupée (no-show) vous sera facturée du montant de la première nuitée.

### Modalités de Paiement

Le règlement se fait soit directement par le client avant son départ en espèce ou carte de crédit.

Soit par virement bancaire ou versement espèce avant départ du client, stipulant la prise en charge totale ou partielle, la date de séjour et le nom du client et libellés au nom de l'Hôtel RIVOLI BARCELO ANFA CASABLANCA.

Rivoli Barcelo Anfa Casablanca

RIB/IBAN : 011 780 0000 09 210 00 01312 70.

Code SWIFT : BMCEMAMC.

### Révisions des prix et taxes

Les augmentations de la TVA et des taxes locales ainsi que l'institution de ces dernières apparues postérieurement à la date de signature du contrat seront automatiquement répercutés sur les prix convenus.



## Clauses de résiliation

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'hôtelier, sans que cela puisse donner lieu à un versement de dommages et intérêt à la société en cas d'événement constitutif de force majeure ou en cas d'impossibilité » d'exploitation de l'hôtel.

Le contrat pourra être résilié par l'une quelconque des parties sans préjudice de dommage et/ou intérêt au cas où l'autre partie n'exécute pas partiellement ou totalement ses obligations dans le délai de 15 jours suivant une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

## FORCE MAJEURE ET CAS ASSIMILE

L'Hôtel ne pourra être tenu responsable des dommages causés par un retard ou une défaillance dû à un cas de force majeure ou un événement échappant à son contrôle et empêchant ou entravant l'exécution des obligations lui incombant au titre du Contrat, notamment, sans que cette énumération soit limitative, en cas de décisions étatiques, judiciaires, embargos, grèves, lock-outs, accidents, incendies, retards ou défaillances de transporteurs, inondations, baisse de tension, coupures d'alimentation en électricité ou en gaz ou défaillance du système de chauffage mais non limités aux causes ci-dessus énoncées.

Au cas où l'exécution par l'Hôtel de ses obligations en vertu du Contrat serait entravée par un tel cas de force majeure ou assimilé, l'Hôtel le notifiera immédiatement au Client, qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce chef.

## Litige

Les parties contractantes pourraient convenir de recourir à l'arbitrage pour tout litige auquel le présent contrat pourrait donner lieu, par sa validité, son exécution ou sa réalisation. Cet arbitrage sera soumis à la compétence des tribunaux de Casablanca.

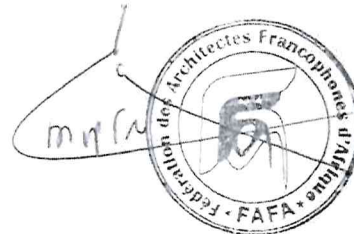
Fait à CASABLANCA \_\_\_\_\_ le 21/02/2024

Pour l'Hôtel Barcelo Anfa Casablanca

Aziza FADAL  
Barceló Anfa Casablanca  
Directrice Générale  
STE HOTEL RIVOLI SA  
Sce Commercial  
ICE : 00008031000032  
RC : 40011 / IF : 1020487  
Tél : +212 33 009 000

Pour la Fédération des Architectes

francophones d'Afrique-FAFA



Fodé DIOP, Président de la FAFA